



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

---

**ANNEE 2011 - NUMERO SPECIAL N° 24 DU 25 MARS 2011**

---



---

**GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DU NORD**

---

**Subdélégation de signature au sein du groupement de gendarmerie départementale du Nord**

---

Par arrêté préfectoral en date du 25 mars 2011

Article 1<sup>er</sup> : En cas d'absence ou d'empêchement du Colonel Régis FOHRER, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Nord, délégation de signature est donnée à :

Pascal PALAYER, lieutenant-colonel, commandant par suppléance le groupement de gendarmerie départementale du Nord, à l'effet de procéder à l'élaboration et à la signature des conventions et avenants relatifs au remboursement des dépenses supportées par les forces de gendarmerie du département du Nord pour l'exécution et la liquidation des prestations qui ne peuvent être rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique en matière de sécurité et d'ordre publics :

1. la mise à disposition de militaires de gendarmerie ;
2. le déplacement, l'emploi et la mise à disposition de véhicules, de matériels ou d'équipements ;
3. les prestations d'escortes.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Colonel Régis FOHRER et de Pascal PALAYER, lieutenant-colonel, commandant par suppléance le groupement de gendarmerie départementale du Nord, la délégation de signature consentie à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée, dans l'ordre prioritaire suivant par :

Philippe MUSSET, chef d'escadron, officier adjoint commandement du groupement de gendarmerie départementale du Nord.

Thierry BALON, chef d'escadron, officier adjoint commandement du groupement de gendarmerie départementale du Nord.

Article 3 : Le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie départementale du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

---

**CENTRE HOSPITALIER DE TOURCOING**

---

**- ANNULE ET REMPLACE L'AVIS DE CONCOURS PARU DANS LE RECUEIL N° 22 DU 24 MARS 2011 -****Avis d'examen professionnel pour le recrutement de deux ouvriers professionnels qualifiés - restauration**

Par avis en date du 22 mars 2011

Conformément aux dispositions du décret N° 91-45 du 14 janvier 1991 modifié, il sera organisé au Centre Hospitalier de TOURCOING, un examen professionnel, destiné à pourvoir, au sein de l'établissement, deux postes d'ouvrier professionnel qualifié - restauration.

Peuvent se présenter à cet examen :

- Les Agents d'Entretien Qualifiés ayant atteint le 4e échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade.
- Les dossiers de candidature (curriculum vitae détaillé, lettre de motivation et photocopie des diplômes) seront reçus :

CENTRE HOSPITALIER DE TOURCOING  
Direction des Ressources Humaines  
155, rue du Président Coty  
59208 TOURCOING Cedex

# TABLE DES MATIERES

## **GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DU NORD**

Subdélégation de signature au sein du groupement de gendarmerie départementale du Nord ..... 1

## **CENTRE HOSPITALIER DE TOURCOING**

Avis d'examen professionnel pour le recrutement de deux ouvriers professionnels qualifiés - restauration (*annule et remplace l'avis de concours paru dans le recueil N° 22 du 24 mars 2011*)..... 1

**Document confectionné par le Bureau des affaires départementales et du suivi de l'action de l'Etat (DiPP)  
et édité par l'imprimerie de la préfecture du Nord**

**Directeur de la publication : Monsieur Salvador PÉREZ, secrétaire général de la préfecture du Nord**